VILLE DE CHAMPS-SUR-MARNE

Service Juridique et de la Commande Publique
Réf. : SG/AV

DECISION DU MAIRE N°2026-164

OBJET : AVENANTS AUX MARCHÉS PUBLICS ALLOTIS DE LOCATION ET MAINTENANCE DU PARC DE MULTIFONCTIONS NUMÉRIQUES, TRACEURS/SCANNERS ET APPAREILS DE FAÇONNAGE : LOTS N°1 À 3

Le Maire de Champs-sur-Marne,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22,

VU le Code de la commande publique, notamment l'article L.2194-1 et l'article R.2194-7 relatifs aux modifications non substantielles des marchés en cours d'exécution ;

VU la délibération n°22 du 28 mars 2026, par laquelle le Conseil municipal donne délégations au Maire notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres, ainsi que de leurs éventuels avenants ;

VU la délibération n°02 du 1er mars 2021, par laquelle le Conseil municipal adopte les règles internes applicables aux marchés publics à compter du 1er avril 2021 ;

VU la Décision du Maire n°2021-101 du 05 octobre 2021 portant attribution du marché public alloti pour la location et maintenance du parc de multifonctions numériques, autres appareils de reprographie et appareils de façonnage, conclu pour une durée de 60 mois jusqu'au 30 septembre 2026 inclus, selon la répartition suivante :

- Lot n°01 – marché n°210340 « location et maintenance du parc de multifonctions numériques », attribué à la société ESPACE COPIA ;
- Lot n°02 – marché n°210350 « location et maintenance de traceurs et scanners », initialement attribué à la société TRACEUR DIRECT et transféré à la SAS E'MAGING COMPUTER FRANCE par avenant signé le 08 juillet 2024 ;
- Lot n°03 – marché n°210360 « location et maintenance d'appareils de façonnage », attribué à la société PITNEY BOWES ;

CONSIDÉRANT que les trois marchés arrivent à échéance le 30 septembre 2026 et que la Commune doit préparer une nouvelle consultation portant sur le renouvellement de son parc et de ses besoins de reprographie ;

CONSIDÉRANT qu'un travail de recensement des besoins a été engagé mais que plusieurs évolutions organisationnelles à venir – notamment les changements de direction, la mise en place du service de police municipale, le déménagement du service reprographie et, pour le lot n°2, l'évolution des besoins d'impression et de numérisation des grands formats – nécessitent de stabiliser préalablement le périmètre du futur marché ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, afin d'éviter toute rupture de service, de maintenir temporairement la mise à disposition et la maintenance des équipements actuellement en place pendant le délai strictement nécessaire à la finalisation du besoin et au lancement de la nouvelle procédure de mise en concurrence ;

CONSIDÉRANT que les projets d'avenants se limitent à prolonger de six mois la durée d'exécution, du 1er octobre 2026 au 31 mars 2027 inclus, dans les conditions tarifaires et d'exécution du marché, sans modifier la nature des prestations ni l'objet des contrats, et constituent dès lors des modifications non substantielles au sens de l'article R.2194-7 du Code de la commande publique ;

Accusé de réception en préfecture
077-217700830-20260911-2026-164-CC
Date de réception préfecture : 02/10/2026

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 08 juillet 2026 émettant un avis favorable aux projets d'avenants de prolongation des trois lots et à leurs incidences financières,

D E C I D E

ARTICLE 1er : DE SIGNER les avenants ayant pour objet de prolonger de six mois, du 1er octobre 2026 au 31 mars 2027 inclus, les trois marchés publics de location et maintenance du parc de reprographie, de la manière suivante :

- Le lot n°1 – marché n°210340, avec ESPACE COPIA, par avenant n°2 ;
- Le lot n°2 – marché n°210350, avec la SAS E'MAGING COMPUTER FRANCE, par avenant n°2 ;
- Le lot n°3 – marché n°210360, avec PITNEY BOWES, par avenant n°1 ;

ARTICLE 2 : DE PRÉCISER que les incidences financières des avenants sont les suivantes :

- **Lot n°1 – marché n°210340 :** plus-value forfaitaire de location de 20 847,70 € H.T., portant le montant forfaitaire de location de 208 477,00 € H.T. à 229 324,70 € H.T soit une augmentation de 10,00 %. La maintenance demeure rémunérée aux prix unitaires du marché ; son coût prévisionnel sur les six mois de prolongation est estimé à 17 574,97 € H.T. ;
- **Lot n°2 – marché n°210350 :** plus-value de 1 181,38 € H.T., portant le montant du marché de 11 813,80 € H.T. à 12 995,18 € H.T., soit une augmentation de 10,00 % ;
- **Lot n°3 – marché n°210360 :** plus-value de 2 308,36 € H.T., portant le montant du marché de 23 083,60 € H.T. à 25 391,96 € H.T., soit une augmentation de 10,00 %.

ARTICLE 3 : DE PRÉCISER que toutes les autres clauses et conditions des marchés et de leurs éventuels avenants antérieurs, non modifiées par les présents avenants, demeurent inchangées ;

ARTICLE 4 : DE PRÉCISER que les crédits nécessaires sont et seront inscrits au budget des exercices concernés ;

ARTICLE 5 : DE PRÉCISER que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente Décision, dont ampliation sera adressée aux :
- Préfecture de SEINE-ET-MARNE,
- Comptable public du Service de Gestion Comptable (S.G.C.) à CHELLES,

Et notifiée aux titulaires intéressés.

Fait à Champs-sur-Marne, le 11/09/2026

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au Registre des Délibérations, a été transmis au représentant de l'Etat le
09et publié ou notifié le
qu'il est donc exécutoire à compter de la dernière date.

Le Maire,

MAIRIE de CHAMPS-S-MARNE (S-&M)

Michel COLAS

Le Maire,

MAIRIE de CHAMPS-S-MARNE (S-&M)

Michel COLAS

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et/ou de sa publication ou notification.

Accusé de réception en préfecture
077-217700830-20260911-2026-164-CC
Date de réception préfecture : 02/10/2026